



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignement supérieur

Question écrite n° 5227

Texte de la question

Mme Laurence Dumont attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le problème de la diminution constante du nombre de bourses de thèse. Elle lui demande en conséquence de bien vouloir indiquer s'il lui semble possible d'inverser ce processus.

Texte de la réponse

Le nombre des allocations de recherche attribuées annuellement est passé de 1 900 en 1988 à plus de 4 000 en 1993. Après un palier à ce niveau en 1994, il est revenu à 3 600 en 1996 et il devrait connaître une nouvelle baisse (3 400) en 1997, selon les prévisions initiales du précédent gouvernement. Dès cette année la décision a été prise d'allouer 300 allocations supplémentaires par rapport à cette prévision, soit 3 700. Cette remise à niveau se trouve consolidée et complétée dans le projet de loi de finances pour 1998, la dotation inscrite ayant été augmentée de 30 MF pour revenir à un flux annuel de 3 800 allocations. Par ailleurs les moyens budgétaires, prévus au même chapitre (chapitre 43-80 - Formation à et par la recherche du budget de la recherche) permettront de financer 800 nouvelles conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE). Les aides directes du ministère pourront ainsi l'an prochain bénéficier à 4 600 nouveaux doctorats, ce qui conduira à retrouver le même effectif de bénéficiaires qu'en 1993 et 1994.

Données clés

Auteur : [Mme Laurence Dumont](#)

Circonscription : Calvados (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5227

Rubrique : Bourses d'études

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 1997, page 3648

Réponse publiée le : 8 décembre 1997, page 4508